

Rapport de la Commission ad hoc

Chargée d'examiner la

Réponse aux postulats "Pour un plan climat communal" et "Pour un plan canicule communal au Mont-sur-Lausanne" - Municipal responsable du dossier : M. Philippe Somsy.

La commission s'est constituée comme suit :

| | | |
|------------------|--------------------|----------|
| Le président : | Antoine Chamot | présent |
| La rapportrice : | Daniela Roux | présente |
| Les membres : | Jean-Pierre Muller | présent |
| | Daniela Roux | présente |
| | Fabio Cappelletti | présent |
| | Pietro De Gregorio | présent |
| | Catherine Roulet | présente |
| | Raphaëlle Urfer | présente |

La commission ad hoc s'est réunie le lundi 3 octobre 2022 à 20h00 dans la salle du Conseil communal, sous la présidence de Monsieur Antoine Chamot. La commission remercie Monsieur Philippe Somsy, Municipal, ainsi que Madame Isabelle Bovey, cheffe du service Environnement, pour leurs explications. Monsieur Antoine Chamot, Conseiller communal a ouvert la séance en rappelant les consignes d'usage.

Monsieur Somsy a fait une synthèse évoquant les problèmes de changement climatique, l'augmentation des gaz à effet de serre et l'effondrement de la biodiversité. Il rappelle que la Confédération a pris des engagements importants en vue de réduire de moitié les gaz à effet de serre d'ici 2030 et vise la neutralité carbone d'ici 2050. De son côté, le Canton de Vaud a établi son premier plan climat en 2020 et incite fortement les communes à prendre des mesures.

Dans le programme de législature 2021-2026, la Municipalité s'est engagée à réaliser un plan climat, qui répond au postulat « Pour un plan climat communal ». Les bases sont en cours d'élaboration, le rapport sera présenté sous forme de préavis vers fin 2024.

Le rapport de la Municipalité reprend une série de thématiques qui seront approfondies. Les mesures prises sur cette base, qui seront soumises au Conseil communal, mèneront vers davantage de sobriété énergétique mais nécessiteront de nombreux investissements. Certaines mesures sont déjà en cours.

La commission s'étonne du délai de mise en œuvre, l'état des lieux et le bilan carbone de l'administration n'étant pas attendus avant fin 2024.

En plus des exemples mentionnés en préambule, la Municipalité intervient dans les directives urbanistiques des différents plans de quartiers du SAF, notamment sur l'environnement et la mobilité.

La commission regrette que le plan climat et le plan canicule ne soient pas plus ambitieux, surtout après l'été particulièrement chaud vécu cette année. Elle espère des mesures et actions plus ciblées et une meilleure information de la population, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources en eau.

En réponse, Monsieur Somsy invoque les capacités financières et humaines de la commune. La Municipalité viendra néanmoins au Conseil dès le début de l'année prochaine avec des préavis et des propositions ponctuels. Toutefois, la Municipalité n'attendra pas fin 2024 pour entreprendre ce qui peut l'être sans préavis. Madame Bovey précise qu'il ne faut pas sous-estimer le temps nécessaire à concrétiser un plan climat, c'est avant tout un état des lieux. En effet, analyser les données pour un plan carbone est extrêmement complexe. Il faut établir un volet « stratégies et plan d'actions », rédiger le plan climat sans oublier la mise en place d'un processus participatif au sein de la population. C'est donc une masse de travail considérable. Le service de l'environnement va amener tout au long de ces démarches des propositions concrètes ponctuelles.

Quant au budget de CHF 150'000 sur 2 ans évoqué dans le rapport, il couvrira le coût de l'élaboration du catalogue de mesures et les analyses.

Certains membres de la commission apprécient que la Municipalité prenne le temps de la réflexion et de la récolte de données. Les ressources financières et humaines étant limitées, il est préférable de privilégier les actions les plus impactantes en évitant les dépenses peu efficaces. Le délai ne sera pas du temps perdu, mais permettra une réflexion globale.

La Municipalité informe également que le catalogue de subventions portant actuellement sur la mobilité et l'énergie sera revu afin de prendre en compte aussi les questions environnementales et notamment la végétalisation. Certaines prestations seront retirées.

Reflet des débats au sein de la Commission

La Commission prend acte de l'intention de la Municipalité d'investir CHF 150'000 entre 2023 et 2024 pour la réalisation d'un plan climat. Le prochain budget permettra de connaître la part de ce montant que la Municipalité sollicitera auprès du Conseil communal pour 2023.

Elle estime également que la Municipalité devrait privilégier le photovoltaïque sur ses bâtiments communaux, limiter les frais de rénovations inutiles, notamment ne pas rénover des biens qui, tout en ayant atteint leur durée de vie « standard », ne présentent pas de défauts nécessitant une remise à neuf. Encourager la sensibilisation des enfants aux problèmes environnementaux par le biais de l'école ainsi qu'informer davantage les citoyens de la commune.

Conclusion

Des mesures ont déjà été entreprises et des actions ponctuelles sont en cours. Ces dernières feront l'objet de préavis. Le plan climat définitif est quant à lui attendu fin 2024.

La commission prend note que des préavis seront présentés au Conseil communal pour des actions ponctuelles en attendant le plan climat définitif prévu fin 2024. Les ressources de la Commune étant limitées, il conviendra d'être attentif aux conclusions du plan, tant au niveau des projets que des investissements.

La Commission, à l'unanimité, prend acte du rapport de la Municipalité et propose au Conseil communal de classer les postulats.

Le Mont-sur-Lausanne, le 25 octobre 2022

Le président : Antoine Chamot



La rapportrice : Daniela Roux

